

2017 - 18 Cycle "La surdité chez l'enfant et l'adolescent" Module 3 : LA PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE LA SURDITE CHEZ L ADOLESCENT

FORMATION DE :
Fany WAVREILLE, Orthophoniste
Clea HYMAN, Orthophoniste

Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

Le 26/10/2017 de 9:00 à 12:45 et de 14:00 à 17:45

CONTACT(S) :
Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr

CADRE DE LA FORMATION

Objectifs pédagogiques de la formation :

Le module 3 est accessible aux stagiaires du module 1. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi le module 2 pour participer au module 3.

- Etablir un profil linguistique et communicationnel de l'enfant.
- Soutenir la famille dans le choix et la mise en place du projet linguistique de l'enfant en lien avec les autres professionnels en charge de l'enfant.
- Proposer un plan de rééducation en adéquation avec les critères spécifiques à l'enfant en lien avec les troubles associés, son environnement et son âge, incluant la famille et les différents partenaires professionnels.
- Mener les axes de rééducation proposés dans le plan en utilisant des outils et des approches adaptées à l'enfant.

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Le module 3 est accessible aux stagiaires du module 1. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi le module 2 pour participer au module 3.

- Chaque stagiaire aura à sa disposition un polycopié relié comprenant :
 - o les informations principales données lors de la présentation,
 - o la bibliographie des articles, des livres, des sites internet et du matériel cités,
 - o du matériel de rééducation en lien avec la présentation,
 - o un accès protégé au blog fany eklablog.com (mise en ligne de documents en lien avec la présentation).

Illustrations vidéo

Cas cliniques

Brainstorming

Présentation interactive

FORMATION SDORMP FORM

Un représentant de l'organisme de formation sera présent lors de la formation. Un questionnaire de connaissances et un questionnaire de satisfaction seront envoyés par mail et devront être complétés en ligne dans le délai imparti.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 3 : LA PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE LA SURDITE CHEZ L'ADOLESCENT - le 26/10/2017, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:45 :

La compréhension écrite : le point faible des adolescents sourds

- Quelles informations tirer de Exalang 11-15 ?
- Les expressions idiomatiques
- Le vocabulaire
 - La précision de la catégorisation sémantique, en travaillant sur l'inclusion
 - La polysémie : brainstorming
 - L'étymologie des mots
 - L'utilisation du contexte
- La compréhension et l'expression de récit
 - Travail sur les catégories de récit
 - Les référents
 - Les inférences

Module 3 : LA PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE LA SURDITE CHEZ L'ADOLESCENT - le 26/10/2017, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:45 :

- Education auditive
 - Au téléphone : les aspects techniques (choix du téléphone, dispositifs en lien avec les appareils), l'évaluation de la compréhension au téléphone, proposition de progression
 - Interlocuteurs et supports variés : comprendre la voix de son orthophoniste, mais pas seulement : travail en groupe, utilisation de vidéos, ...
- Aspect psychologique : le ras-le-bol
 - L'adolescence ou la remise en question des projets pédagogiques et éducatifs
 - Le questionnement identitaire
 - Comment adapter la prise en charge orthophonique : rythme, objectifs



FORMATION SDORMP FORM

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 7 heures et 30 minutes.

Coût de la formation : 170,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Professionnels salariés :

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux :

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.